REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1867

Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution d'une subvention complémentaire de 5 050 euros à Hugo Boucheron (Cercle de l'Aviron de Lyon)

- Avenant à la convention de parrainage conclue avec ce sportif de haut niveau

Direction des Sports

Rapporteur: M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES:

2016/1867 - LYON-RIO 2016 - SOUTIEN INDIVIDUEL AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 5 050 EUROS A HUGO BOUCHERON (CERCLE DE L'AVIRON DE LYON) - AVENANT A LA CONVENTION DE PARRAINAGE CONCLUE AVEC CE SPORTIF DE HAUT NIVEAU (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a mis en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.

Par leur excellence dans leur discipline respective, ces sportifs contribuent au rayonnement de la Ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale.

Ces sportifs lyonnais sont aidés par la Ville de Lyon dès lors qu'ils préparent des échéances sportives d'importance. Le Ministère de la Santé et des Sports reconnaît annuellement la progression des champions en les inscrivant sur les listes dites de « haut niveau », après avis des fédérations.

Par délibération du Conseil municipal n° 2015/1612 du 23 novembre 2015, vous avez approuvé l'attribution de subventions à 19 sportifs de haut niveau dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, la Ville de Lyon s'engageant, dans le cadre de conventions de parrainage, à les financer en fonction de leur classement dans les catégories suivantes :

- Catégorie A = sportifs appartenant déjà à un collectif France et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe.
 - Catégorie B = sportifs appartenant à un Collectif France ou Espoir.

Dont les montants pour l'année 2015 sont :

- catégorie A : 7 050 € ;
- catégorie B : 2 000 €.

Hugo Boucheron, sociétaire de l'Association « Cercle de l'Aviron de Lyon », a été classé en catégorie B par la commission technique réunie le 22 septembre 2015 et a donc obtenu un soutien de la Ville à ce titre de $2\,000\,$ €. Il a pourtant participé aux championnats d'Europe 2015 dans un bateau olympique, avec lequel il a obtenu une méritoire 2^e place.

Au vu de cette performance, il est donc éligible en catégorie A (7 050 €).

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose d'allouer à Hugo Boucheron et à l'Association « Cercle de l'Aviron de Lyon », une subvention de 5 050 € à titre de complément dans le cadre d'un avenant à la convention de parrainage déjà souscrite.

Vu la délibération n° 2015/1612 du 23 novembre 2015;

Vu ladite convention de parrainage;

Vu ledit avenant;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

- 1. Une subvention de 5 050 € est allouée à Hugo Boucheron et à l'Association «Cercle de l'Aviron de Lyon », dont il est sociétaire.
- 2. L'avenant à la convention de parrainage susvisé, établi entre la Ville de Lyon, l'Association « Cercle de l'Aviron de Lyon » et Hugo Boucheron, est approuvé.
 - 3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4. Le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2016, article 6574, fonction 40, programme « SP CLUBS », opération «SPELITE», ligne de crédit 76970.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT